



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'administration générale
et de l'utilité publique

Affaire suivie par Sophie LEROY
Tél. : 03 22 97 81 80
sophie.leroy@somme.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
JUSTIFICATIF DE DÉPÔT D'UN DOSSIER
POUR UN PROJET RELEVANT DU RÉGIME DE L'AUTORISATION
prévu à l'article R. 431-20 du code de l'urbanisme

Le préfet de la Somme certifie que la société "ENERTRAG Plateau Picard IV S.A.S.", dont le siège social est sis CAP Cergy, Bâtiment B, 4-6 rue des Chauffours - 95015 Cergy Pontoise Cedex, a déposé le 5 décembre 2013 à la préfecture de la Somme, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs sur le territoire des communes d'ORESMAUX et ESSERTAUX au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent récépissé ne préjuge pas de la recevabilité du dossier présenté.

Amiens, le 6 décembre 2013

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau

Nicolas GRENIER